



Déclaration préalable

à la réalisation de constructions et travaux
non soumis à permis de construire portant sur
une maison individuelle et/ou ses annexes



1/6

cerfa
N° 13703*03
Imprimer
Enregistrer
Réinitialiser

- Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...).
- Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...).
- Vous édifiez une clôture.

Pour vérifier que vos travaux sont bien soumis à déclaration préalable, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie.

D P 076 178 14 R 019
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

19 09 2014 Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis : ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
☐ au Directeur du Parc National

1. Identité et coordonnées du déclarant

Vous êtes un particulier Madame ☒ Monsieur ☐
Nom : BALE Prénom : Nooshkin
• Adresse : Numéro : 10 Voie : Avenue Champaubert
Lieu-dit : Localité : PARIS
Code postal : 75015 BP : Cedex : Pays :
Téléphone (facultatif) :
Adresse électronique (facultatif) : @
• Date et lieu de naissance
Date : 15/01/1960 Commune : Téhéran
Département : Pays : IRAN
☐ J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse ci-dessus. J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

Vous êtes une personne morale

Dénomination : Raison sociale :
N° SIRET : Catégorie juridique :
Représentant de la personne morale : Madame ☐ Monsieur ☐
Nom : Prénom :

2. Le terrain

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant au même propriétaire.

• Références cadastrales : section et numéro¹ (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer tous les numéros de parcelles) :
• Adresse du terrain
Numéro : 423 Voie : Rue de Berne
Lieu-dit : Localité :
• Superficie du terrain (en m²) : 480 m²
Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case ☐
Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d...



Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis d'aménager, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.
Pour les déclarations portant sur d'autres constructions et travaux non soumis à permis de construire, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13404.

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

2 - Le projet

3.1 - Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

☒ Nouvelle construction

Type d'annexe créée :

☐ Piscine☐ Garage☐ Véranda☐ Abri de jardin

Autre (précisez) :

☐ Travaux sur une construction existante☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires

Autre (précisez) :

☐ Clôture

Courte description de votre projet (facultatif) :

pièce supplémentaire (création de cuisine) de 12 m².
 façade identique à la maison.
 tuiles normandes. Son reprise toiture existante.

 Votre projet concerne : ☐ votre résidence principale ☒ votre résidence secondaire

3.2 - Surfaces de plancher (vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)

Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :

- la surface de plancher existante : 33 m² • la surface de plancher créée : 12 m² .
 • la surface de plancher supprimée : /

4 - Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. (Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes propriétaire ou co-indivisaire du terrain ou si vous avez l'autorisation ou un mandat du ou des propriétaires).

Je soussigné(e), auteur de la déclaration préalable, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront, en cas de création de surfaces nouvelles, au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

A : Cleon
 Le : 11/9/2011
 Signature du déclarant



Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une déclaration préalable

Constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre déclaration et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre déclaration, vous pouvez vous référer à la notice explicative jointe et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir deux dossiers complets dans le cas général. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si votre projet est situé dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...)¹. Chaque dossier doit comprendre un exemplaire du formulaire de déclaration accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre demande, parmi celles énumérées ci-dessous [Art. R.423-2a) du code de l'urbanisme]. En outre, cinq exemplaires supplémentaires des pièces DP1, DP2 et DP3 doivent être fournis, quand ces pièces sont nécessaires à l'instruction de votre demande, afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [Art. A.431-9 du code de l'urbanisme].

Attention : toutes les pièces ne sont pas à joindre systématiquement pour tout projet soumis à déclaration préalable. Seule la pièce DP1 (plan de situation) est à joindre obligatoirement, dans tous les cas.

1) Pièce obligatoire pour tous les dossiers :

☐ DP1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
--	---

2) Pièces complémentaires à joindre selon la nature de votre projet :

☒ DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme] <i>A fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin...)</i>	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☒ DP3. Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain [Art. R.431-10b) du code de l'urbanisme] <i>A fournir si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée...)</i>	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☐ DP4. Un plan des façades et des toitures [Art. R.431-10a) du code de l'urbanisme] <i>A fournir si votre projet les modifie (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte...). Inutile pour un simple ravalement de façade.</i>	1 exemplaire par dossier
☐ DP5. Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées [Art. R.431-36c) du code de l'urbanisme] <i>A fournir uniquement si la pièce DP4 est insuffisante pour montrer la modification envisagée.</i>	1 exemplaire par dossier

3) Pièces à joindre si vous créez ou modifiez une construction visible depuis l'espace public ou si votre projet se situe dans le périmètre de protection d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques :

(En dehors des périmètres de protection des monuments historiques, ces pièces doivent, par exemple, être fournies pour une piscine couverte ou une véranda qui sera visible depuis la rue mais elles ne sont pas utiles, par exemple, pour une piscine non couverte qui ne se verra pas depuis l'espace public).

☐ DP6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
☐ DP7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire original par dossier
☐ DP8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire original par dossier

¹ Vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

4) Pièces complémentaires à joindre selon la situation de votre projet :

Si votre projet porte sur des travaux dans un monument historique inscrit, dans un immeuble adossé à un monument historique classé, dans un immeuble situé en secteur sauvegardé, en abords de monument historique ou en zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager :

- | | |
|--|--------------------------|
| ☐ DP11. Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

Si votre projet nécessite un permis de démolir :

- | | |
|---|--------------------------|
| ☐ DP13. Une justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| OU, si la déclaration préalable vaut demande de permis de démolir : | |
| ☐ DP14. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'Annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme] | |

Si votre projet est accompagné d'une demande de dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :

- | | |
|---|--------------------------|
| ☐ DP14-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|---|--------------------------|

Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :

- | | |
|--|--------------------------|
| ☐ DP15. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :

- | | |
|--|--------------------------|
| ☐ DP16. Une copie du contrat ayant procédé au transfert des possibilités de construction résultant du coefficient d'occupation des sols [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

Si votre projet porte sur des travaux exécutés à l'intérieur d'un bâtiment situé dans un secteur sauvegardé dont le plan de sauvegarde et de mise en valeur n'est pas approuvé ou dont le plan de sauvegarde et de mise en valeur a été mis en révision :

- | | |
|---|--------------------------|
| ☐ DP17. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux [Art. R. 431-37 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|---|--------------------------|



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour une déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Déclaration de construction en déclaratif

D P 06 148 14 19
 Dpt Commune Année N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : 121 m²

Surface taxable des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LITS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert

Pour la réalisation des ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (5) (6) ?

Oui ☐ Non ☐ Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ? 35 m². Quel est le nombre de logements existant ?

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :

Superficie du bassin de la piscine, créée par le projet : m²

1.4 - Redevance d'archéologie préventive

Détaillez les parties du projet qui n'affectent pas le sous-sol. Les fondations ou les travaux n'affectent pas le sous-sol si leur profondeur est inférieure à 0,50 m.

Surface concernée au titre des locaux : m² de surface taxable créée

Surface concernée au titre de la piscine : m² de bassin créé

Nombre d'emplacements de stationnement concernés (13) : créé(s)

1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui ☐ Non ☐

La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui ☐ Non ☐

2 - Autres renseignements

2.1 - Plafond légal de densité (PLD) (19)

Demandez à la mairie si un plafond légal de densité des constructions est institué dans la commune et si les constructions prévues sur votre terrain dépassent ce plafond. Si oui, indiquez ici la valeur du m² de terrain nu et libre :€/m²

Pour bénéficier le cas échéant de droits acquis, précisez si des constructions existant sur votre terrain avant le 1^{er} avril 1976 ont été démolies : Oui ☐ Non ☐

si oui, indiquez ici la surface de plancher démolie (20) : m²

3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

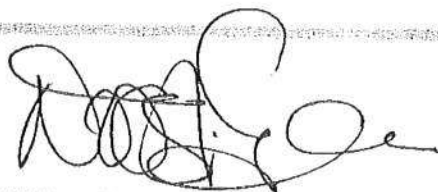
Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un plafond légal de densité et si votre projet dépasse ce plafond :	
☐ F3. Un extrait de la matrice cadastrale [Ancien art. R. 333-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ F4. Un extrait du plan cadastral [Ancien art. R. 333-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

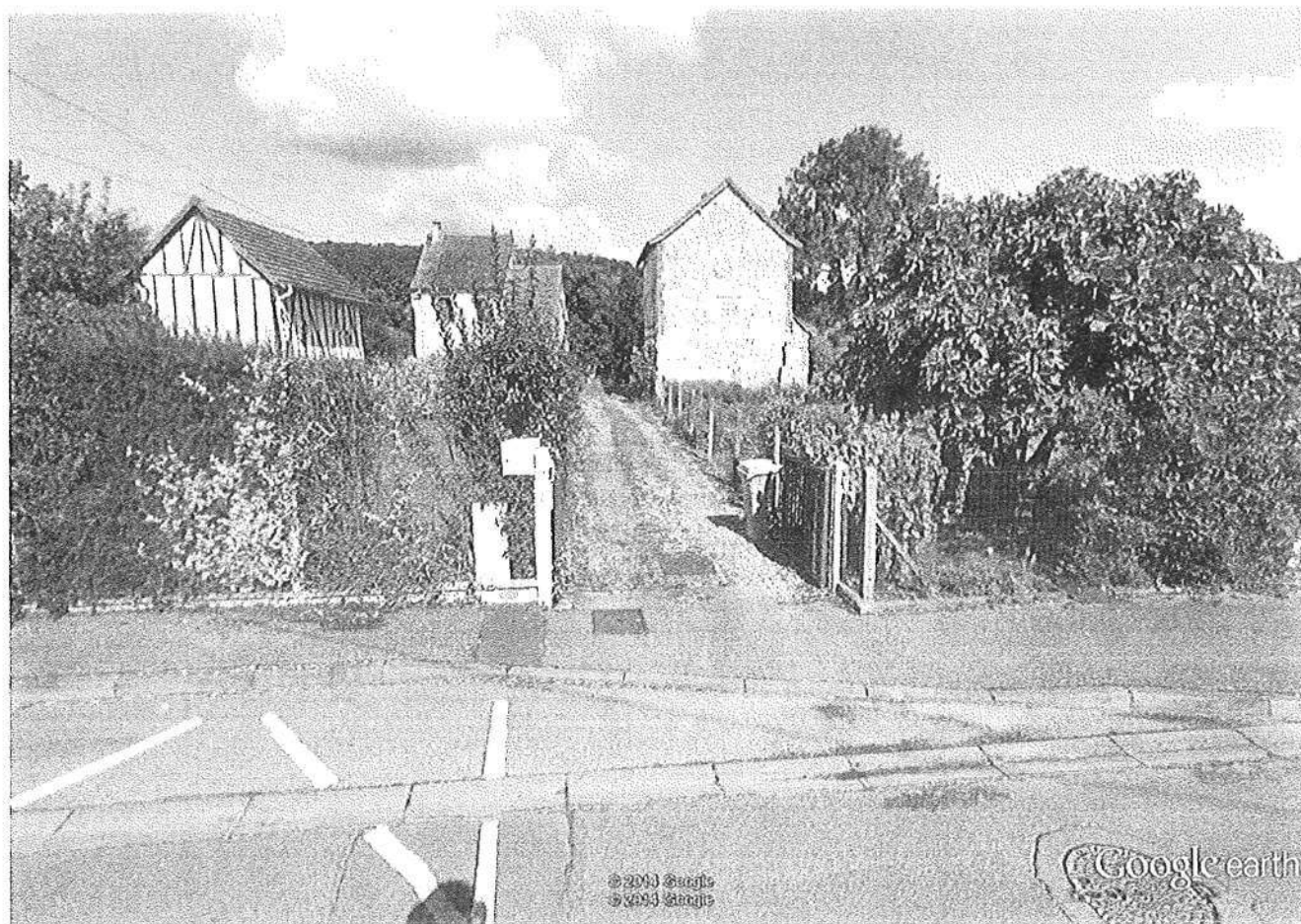
4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
☐ F5. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
☐ F6. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
☐ F7. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
☐ F8. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (21) :	
☐ F9. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date 11/01/2014
Nom et Signature du déclarant



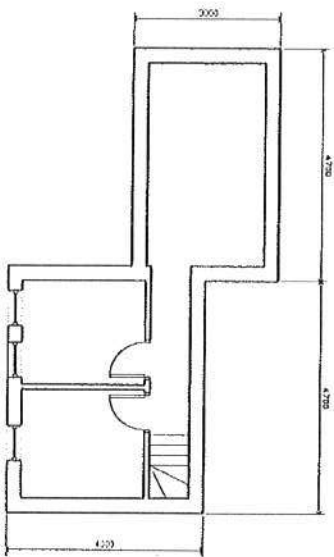


Google earth

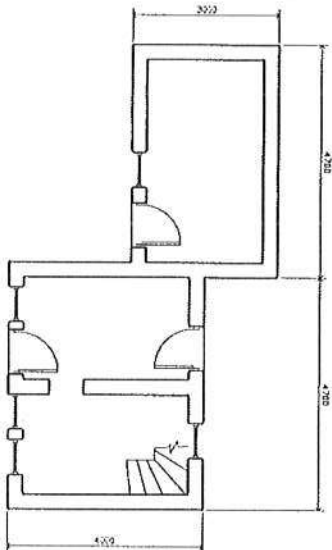
feet 10
meters 3



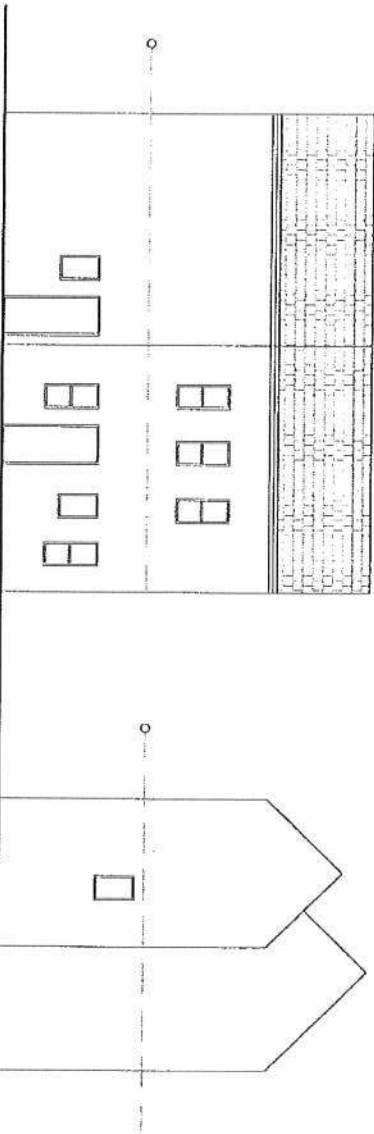
Helmut



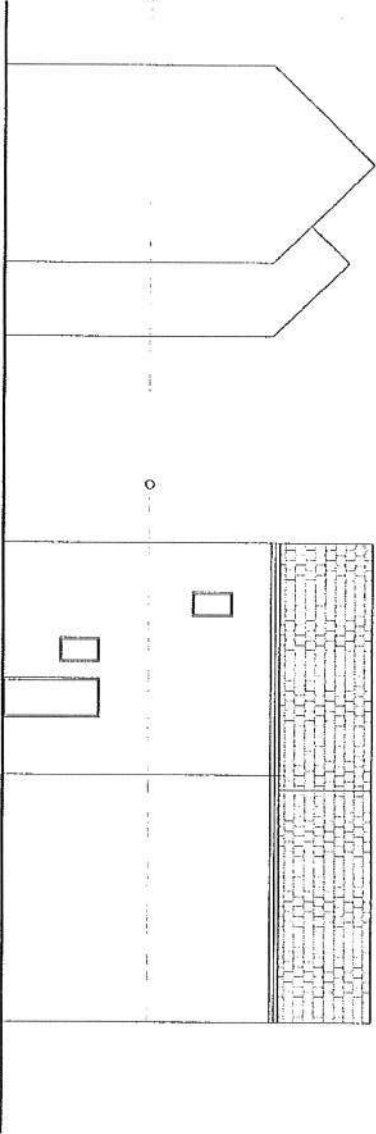
FIRST FLOOR



GROUND FLOOR



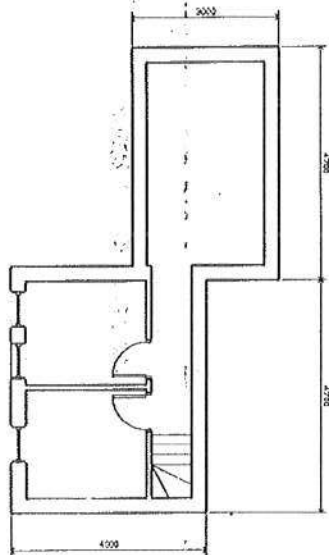
SOUTH ELEVATION



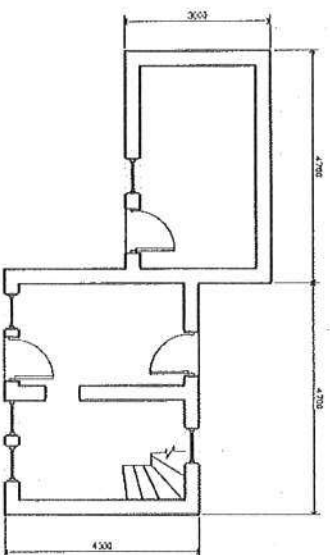
EAST ELEVATION

NORTH ELEVATION

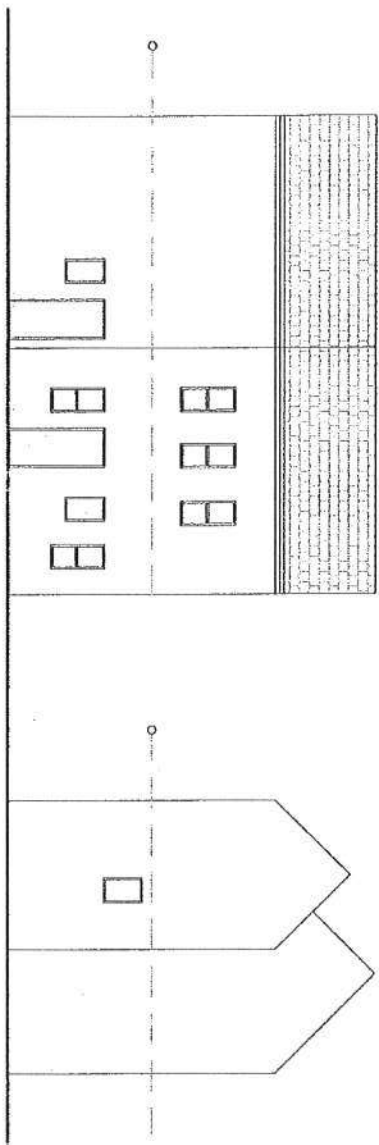
project: EXTENSION HOUSE AT CLEON		drawing: EXISTING PLANS	date: 22.08.2014
scale: 1:100		drawing no: GR10 CD 001	



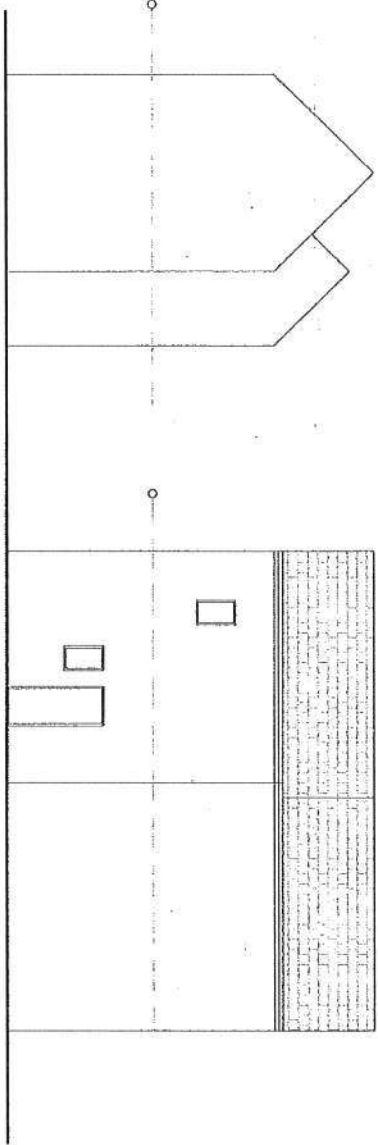
FIRST FLOOR



GROUND FLOOR



SOUTH ELEVATION



EAST ELEVATION

NORTH ELEVATION

project: EXTENSION HOUSE AT CLEON		drawing: EXISTING PLANS	date: 22.08.2014
scale: 1:100		drawing no: GR10 CD 001	

Commune de Cléon

date de dépôt: 11 septembre 2014

demandeur: Madame GALE Nooshkin

pour: l'extension d'une maison d'habitation

adresse terrain: 423 RUE de Bédanne, à Cléon (76410)

Affaire suivie par :
Romain AKY
02 35 15 79 10

MAIRIE

Le Maire
à
Madame GALE Nooshkin
10 Avenue Champaubert
75015 PARIS

CETTE LETTRE N A JAMAIS EXISTEE

Madame,

Vous avez déposé une déclaration préalable le 11 septembre 2014, pour un projet d'extension d'une maison d'habitation situé 423 RUE de Bédanne, à Cléon (76410).

Il vous avait alors été indiqué que le délai d'instruction de votre déclaration était en principe de **1 mois**, mais que l'administration pouvait, dans le mois suivant le dépôt de votre dossier, vous écrire :

- soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...),
- soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier,
- soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où une autorisation tacite n'est pas possible.

DEMANDE DE PIECES MANQUANTES DANS LE DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE

Après examen des pièces jointes à votre déclaration préalable, il s'avère que les pièces suivantes sont manquantes ou incomplètes ou à rectifier :

- Cadre 3,2 – Surfaces de plancher - du formulaire de déclaration préalable ci-joint il faut modifier les informations suivantes :
 - Les surfaces de plancher existantes et créées sont incohérentes avec les plans fournis.
 - La surface de plancher existante doit correspondre à l'ensemble des surfaces de plancher de la maison (surfaces sans l'épaisseur des murs) du rez-de-chaussée et de l'étage
 - De même pour la surface de plancher créée, il faut additionner les surfaces du rez-de-chaussée et de l'étage
- Vous devez reporter ces mêmes renseignements dans la déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions ci-jointe :
 - au paragraphe 1,1 on doit retrouver la même valeur que pour la surface créée du cadre 3,2
 - au paragraphe 1,2,2 il faut indiquer la surface taxable existante conservée (la même valeur déclarée dans le cadre 3,2)
- Un plan de masse coté après travaux [Art. R. 431-36 b) du code de l'urbanisme] – plan de masse représentant notamment les contours du terrain, du bâtiment existant, du projet ainsi que les distances de ce dernier par rapport aux limites séparatives de propriété.
- Par ailleurs, si l'ensemble de la surface de plancher créée dépasse les 20m² votre demande devra faire l'objet d'un permis de construire et non d'une déclaration préalable

Je vous informe qu'en conséquence, et en application de l'article R.423-39 du code de l'urbanisme :



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour une déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cases et des sous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'amortissements favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

D. P. 016 148 de Res. 19

Reçu au BAU le

15 SEP 2014

1. Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction.

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis) **20** m²

Surface taxable des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement **0** m²

1.2 Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 Création de locaux destinés à l'habitation

Droit :	Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)			
Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)			

1.2.2 Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (5) (6) ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ? **20** m² Quel est le nombre de logements existant ?

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) **0**

Superficie du bassin de la piscine, créée par le projet **0** m²

1.4 - Redevance d'archéologie préventive

Détaillez les parties du projet qui n'affectent pas le sous-sol. Les fondations ou les travaux n'affectent pas le sous-sol si leur profondeur est inférieure à 0,50 m.

Surface concernée au titre des locaux **0** m² de surface taxable créée

Surface concernée au titre de la piscine **0** m² de bassin créée

Nombre d'emplacements de stationnement concernés (13) **0** (créés)

1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ?

Oui ☐ Non ☒

La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ?

Oui ☐ Non ☒

Le projet

1. Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

☒ Nouvelle construction

Type d'annexe créée

☐ Porche☐ Garage☐ Veranda☐ Abri de jardin

Autre (précisez)

☐ Travaux sur une construction existante☐ Extension☐ Surélévation☐ Création de niveaux supplémentaires

Autre (précisez)

☐ Clôture

Courte description de votre projet (facultatif)

pièce supplémentaire (création de cuisine) de 12 m²
 façade en briques à la main
 toiles normandes. Son reprise toiture existante

Votre projet concerne ☐ votre résidence principale ☒ votre résidence secondaire

3.2. Surfaces de plancher (vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)

Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :

• la surface de plancher existante : 40 m² • la surface de plancher créée : 50 m²
 • la surface de plancher supprimée :

4. Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. (Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes propriétaire ou co-indivisaire du terrain ou si vous avez l'autorisation ou un mandat du ou des propriétaires).

Je soussigné(e), auteur de la déclaration préalable, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront, en cas de création de surfaces nouvelles, au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

A Cleon
 Le 11/9/2014
 Signature du déclarant



Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Reçu au BAU le

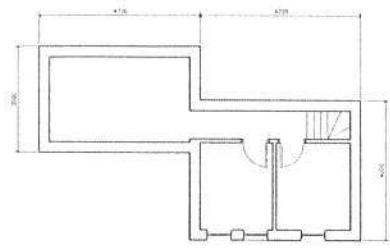
15 SEP 2014

Reçu le

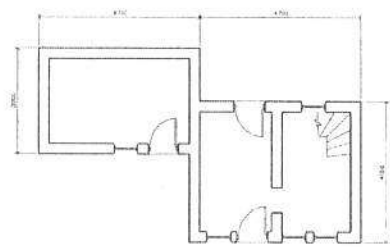
25 SEP 2014

Actual

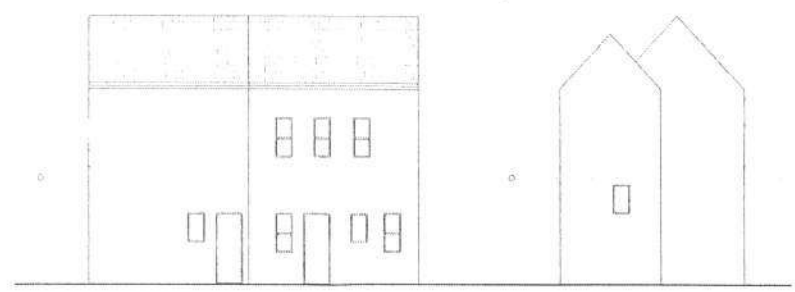
Actual



FIRST FLOOR

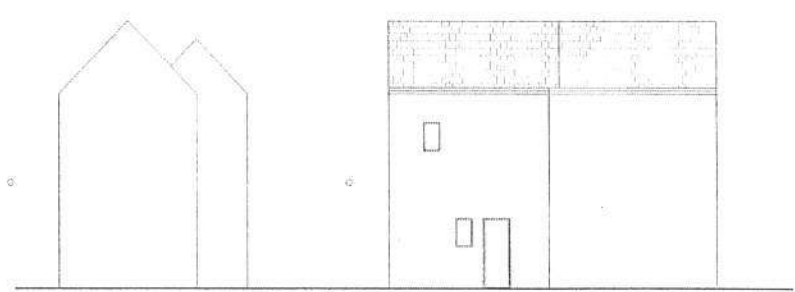


GROUND FLOOR



SOUTH ELEVATION

WEST ELEVATION



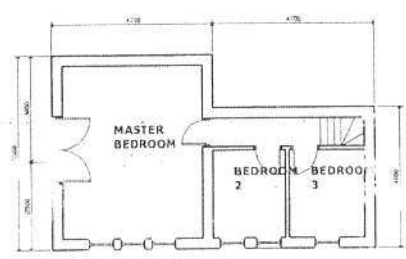
EAST ELEVATION

NORTH ELEVATION

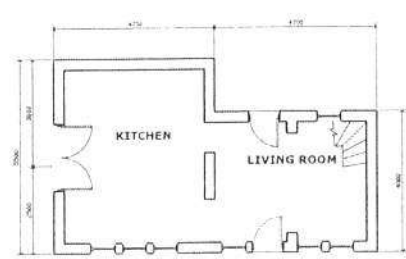
project:	EXTENSION HOUSE AT CLEON	drawing:	EXISTING PLANS	date:	22.08.2014
		scale:	1:100	drawing no:	GR10 CD 001

FUTUR

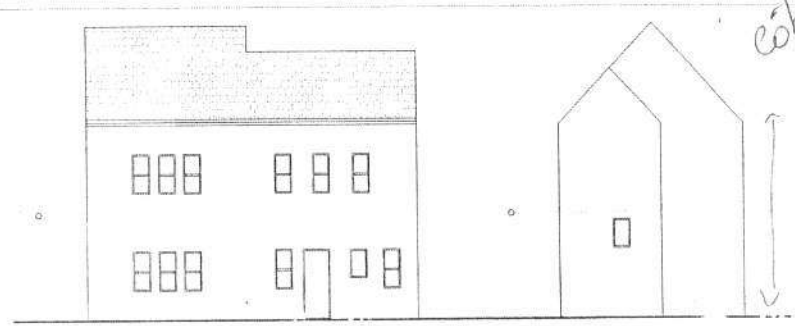
côtes ?



FIRST FLOOR

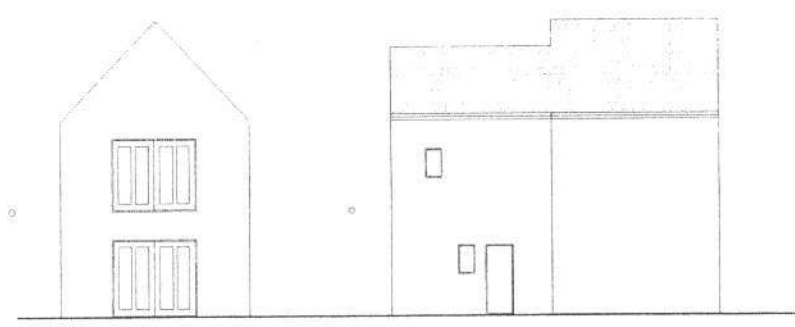


GROUND FLOOR



SOUTH ELEVATION

WEST ELEVATION



EAST ELEVATION

NORTH ELEVATION

project:	EXTENSION HOUSE AT CLEON	drawing:	NEW PLANS ELEVATIONS	date:	22.08.2014
		scale:	1:100	drawing no:	GR10 CD 001